



# POLITIQUE DE VACCINATION DANS LES ÉCOLES DU DISTRICT DE COLUMBIA

## Foire aux questions - Exigences scolaires en matière de vaccination

[Les lois](#)<sup>1</sup> et [règlements](#)<sup>2</sup> du district exigent que les écoles du District de Columbia s'assurent que les élèves respectent les exigences en matière de vaccination [pédiatrique](#)<sup>3</sup> au moment de l'inscription et en vue de la participation aux cours. Si un élève n'est pas en règle, l'école est tenue d'informer sans délai et par écrit le parent, le tuteur ou l'élève adulte de la ou des vaccins manquants. Si un élève en classe de pre-K 3, kindergarten, de 7e et 11e année ne se conforme pas aux exigences avant le 8 décembre 2025, l'école est tenue de l'exclure temporairement de l'école jusqu'à ce qu'elle obtienne son certificat de vaccination.

### 1. Pourquoi les vaccinations (les vaccins) sont-elles importantes ?

De nombreuses maladies infectieuses, telles que la rougeole, sont hautement contagieuses et dangereuses pour les plus jeunes résidents du district. Afin de prévenir la propagation de ces maladies infectieuses, il est essentiel que tous les élèves soient complètement vaccinés avant de commencer leur scolarité. Les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) proposent des ressources contenant des informations sur l'importance des vaccins, notamment en ce qui concerne les [Questions fréquemment posées sur les vaccins](#),<sup>4</sup> [de la prise de décision en matière de vaccination : Répondre aux préoccupations courantes](#),<sup>5</sup> et [Vaccin contre le virus du papillome humain](#).<sup>6</sup>

### 2. Quelles sont les vaccins requis pour mon enfant ?

Les exigences sont fixées par DC Health et sont fonction de l'âge de l'enfant.<sup>7</sup> Pour obtenir la liste des vaccins obligatoires, consultez les exigences du DC Health [en matière de vaccination](#).<sup>3</sup>

### 3. Comment puis-je déterminer les vaccins déjà reçus par mon enfant ?

Pour toute question relatives aux antécédents de vaccination de votre enfant, contactez votre fournisseur de soins de santé et demandez à obtenir une copie du dossier de vaccination de votre enfant ou contactez le programme de vaccination du DC Health (DC Health Immunization Program) au (202) 576-7130.

### 4. Comment l'école de mon enfant peut-elle savoir s'il a été vacciné ?

Lorsqu'un enfant reçoit un vaccin dans le District de Columbia, le fournisseur de soins de santé l'ajoute au système d'information relatif à la vaccination dans le District de Columbia (District of Columbia Immunization Information System/DOCIIS), un système de données qui permet de surveiller les informations relatives à la vaccination des résidents et des visiteurs dans le district. Les écoles ont la possibilité d'accéder au système DOCIIS pour s'assurer du respect des exigences en matière de vaccination. Les écoles peuvent également conserver des documents papier sur les antécédents de vaccination de votre enfant dans son dossier médical scolaire. Remarque : Si votre enfant a reçu un vaccin hors du District de Columbia, cela peut ne pas apparaître dans le système DOCIIS.

### 5. Comment soumettre une preuve de vaccination à l'école de mon enfant ?

Si le système DOCIIS ne montre pas que votre enfant a reçu les

vaccins requis, l'école vous demandera une preuve de vaccination. Fournissez une preuve de vaccination sous forme de document écrit, notamment un [certificat médical universel](#) dûment rempli (recommandé) ou tout autre document officiel établi par votre fournisseur de soins de santé et comportant le cachet, le sceau ou la signature officielle du fournisseur.<sup>3</sup> L'école veillera à ce que ce document soit enregistré dans le système DOCIIS et ajouté au dossier médical scolaire de votre enfant. Une carte de rendez-vous délivrée par un fournisseur de soins de santé ne constitue pas une preuve de vaccination.

### 6. Si mon enfant n'a pas reçu tous ses vaccins, pourra-t-il être admis à l'école ?

Les vaccinations sont importantes pour tous les élèves et permettent d'assurer leur propre sécurité et celle de la communauté scolaire. À certains âges, les élèves doivent recevoir de nouveaux vaccins. Ces vaccins sont prévus avant les classes de pre-K 3, kindergarten, de 7e et 11e année. Les élèves de ces classes ne peuvent prendre part aux cours que pour une durée limitée s'ils n'ont pas de document attestant qu'ils sont vaccinés. Si l'école détermine que votre enfant en classe de pre-K 3, kindergarten, de 7e et 11e année n'a pas reçu les vaccins requis, elle vous enverra une notification écrite vous informant que vous avez jusqu'au 8 décembre pour présenter une preuve de vaccination ; autrement, votre enfant ne sera pas autorisé à retourner à l'école pour suivre les cours tant qu'il n'aura pas reçu les vaccins requis et présenté à l'école un document l'attestant.

### 7. Que se passera-t-il si mon enfant ne reçoit pas tous les vaccins requis ?

Les écoles identifieront les élèves non conformes et enverront aux parents une notification écrite indiquant les vaccins manquants.

Pour les élèves en classes de pre-K 3, kindergarten, de 7e et 11e année, l'école enverra également une notification d'avertissement d'exclusion temporaire, indiquant que vous avez jusqu'au 8 décembre pour fournir la preuve qu'ils ont reçu les vaccins obligatoires. Il vous appartient de prendre rendez-vous avec le fournisseur de soins de santé de votre enfant dès que possible après réception de la notification écrite.

Si la preuve de vaccination n'est pas fournie à l'école avant le 8 décembre, votre enfant ne sera pas autorisé à y retourner pour suivre les cours tant qu'il n'aura pas reçu les vaccins requis et présenté à l'école un document l'attestant.



Votre enfant se verra attribuer une « absence non justifiée » pour chaque jour de classe manqué jusqu'à ce que la preuve de vaccination soit soumise à l'école. Une fois que l'école aura reçu la preuve de vaccination, votre enfant sera autorisé à retourner à l'école pour suivre les cours et à participer aux activités ; chaque jour manqué sera alors considéré comme une « absence justifiée. »

#### 8. Que dois-je faire si je pense que mon enfant a reçu tous les vaccins requis, mais que l'école me dit qu'il en manque une ou plusieurs ?

Contactez le fournisseur de soins de santé de votre enfant pour vous assurer que votre enfant a bien reçu les vaccins requis. Si le fournisseur de soins de santé confirme que votre enfant a reçu le ou les vaccins en question, demandez à obtenir un document justificatif que vous pourrez fournir à l'école. La pièce justificative doit comporter le cachet, le sceau ou la signature officielle du fournisseur.

Si le fournisseur de soins de santé vous informe que votre enfant n'a pas reçu lesdits vaccins, prenez rendez-vous le plus tôt possible pour le faire vacciner. Lors du rendez-vous, demandez au fournisseur de soins de santé de remplir le [certificat médical universel](#) (recommandé) ou de fournir tout autre document justificatif comportant le cachet, le sceau ou la signature officielle du fournisseur.<sup>3</sup> Soumettez les documents à l'école de votre enfant pour qu'ils soient ajoutés à son dossier médical scolaire.

#### 9. Que faire si mon enfant ne peut recevoir de vaccin ?

Il existe des exemptions médicales réservées aux enfants pour lesquels les vaccinations sont médicalement déconseillées. Ces exemptions médicales doivent être signées par un médecin personnel, son représentant ou par l'Administration de la Santé publique. Les exemptions religieuses peuvent être obtenues en envoyant une demande à l'adresse [doh.immunization@dc.gov](mailto:doh.immunization@dc.gov). Vous pouvez également choisir de ne pas faire vacciner votre enfant contre le VPH en soumettant à l'école le [certificat de renonciation à la vaccination annuelle contre le virus du papillome humain \(VPH\)](#) du DC Health.<sup>8</sup>

#### 10. Que faire si la date de rendez-vous la plus proche que j'ai pu obtenir pour mon enfant a été fixée après le début de l'année scolaire ?

Les fournisseurs de soins de santé peuvent être occupés à la rentrée des classes. Planifiez à l'avance de façon à ce que votre enfant reçoive tous les vaccins requis avant le début de l'année scolaire. Une liste des [sites de vaccination pédiatrique](#) est disponible sur le site Web du DC Health.<sup>3</sup>

#### 11. Que faire si je ne bénéficie pas des services d'un fournisseur de soins primaires ou si je n'ai pas d'assurance médicale ?

Si vous ne bénéficiez pas des services d'un fournisseur de soins primaires ou d'un médecin, appelez votre compagnie d'assurance pour en trouver un près de chez vous. Si vous n'avez pas d'assurance médicale, contactez le [DC Health Link](#) ou le centre d'appel de Citywide en composant le 3-1-1.<sup>9</sup>

#### 12. Que faire si les preuves de vaccination se trouvent dans un autre pays ?

Si votre enfant a reçu ses vaccins dans un autre pays, adressez toutes vos questions relatives aux documents de preuve à l'infirmière ou au point de contact responsable de la vaccination (IPOC) dans votre école. Ils travailleront en collaboration avec le DC Health pour déterminer si le document de preuve peut constituer une preuve de conformité à l'exigence de vaccination.

#### 13. Que faire si j'ai des questions concernant les vaccins ou les exigences en matière de vaccination pour garantir une participation au cours et aux activités scolaire ?

Pour toute question sur les vaccinations et les ressources disponibles, consultez le site du Programme de vaccination de DC Health ([www.dchealth.dc.gov/page/schools-and-licensed-childcare-development-centers](http://www.dchealth.dc.gov/page/schools-and-licensed-childcare-development-centers)) ou appelez le (202) 576-7130. Pour toute question concernant la politique de vaccination de l'école, veuillez contacter l'administration centrale de votre école ou de l'organisme local responsable de l'éducation (LEA) dans votre région. Vous pouvez également contacter l'OSSE à l'adresse [OSSE.SchoolHealth@dc.gov](mailto:OSSE.SchoolHealth@dc.gov).<sup>10</sup>

Ce document FAQ sera mis à jour au fur et à mesure.  
Date de la dernière mise à jour : 27 juillet 2025.

#### Notes de fin de document

- 1 Code officiel du DC § 38-501 et seq : [code.dccouncil.us/dc/council/code/titles/38/chapters/5/](http://code.dccouncil.us/dc/council/code/titles/38/chapters/5/)
- 2 DCMR 5-E § 5300 et seq : [dcregs.dc.gov/common/dcmr/rulelist.aspx?ChapterNum=5-e53&chapterid=258](http://dcregs.dc.gov/common/dcmr/rulelist.aspx?ChapterNum=5-e53&chapterid=258)
- 3 [dchealth.dc.gov/service/school-health-services-program](http://dchealth.dc.gov/service/school-health-services-program)
- 4 [cdc.gov/vaccines/parents/FAQs.html](http://cdc.gov/vaccines/parents/FAQs.html)
- 5 [cdc.gov/vaccines/parents/why-vaccinate/vaccine-decision.html](http://cdc.gov/vaccines/parents/why-vaccinate/vaccine-decision.html)
- 6 [cdc.gov/vaccines/parents/diseases/hpv.html?CDC\\_AA\\_refVal=https%3A%2F%2F](http://cdc.gov/vaccines/parents/diseases/hpv.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2F)
- 7 DCMR 22-B §§ 130-152: [dcregs.dc.gov/Common/DCMR/RuleList.aspx?ChapterNum=22-B1&ChapterId=576](http://dcregs.dc.gov/Common/DCMR/RuleList.aspx?ChapterNum=22-B1&ChapterId=576)
- 8 [dchealth.dc.gov/page/schools-and-licensed-childcare-development-centers](http://dchealth.dc.gov/page/schools-and-licensed-childcare-development-centers)
- 9 [dchealthlink.com/](http://dchealthlink.com/)
- 10 [osse.dc.gov/immunization](http://osse.dc.gov/immunization)

